

## Lettre de saisine du Conseil supérieur des programmes par le Ministre demandant une analyse des enseignements actuels proposés au lycée

[Transcription]

Transcription de la lettre de saisine du Conseil supérieur des programmes par le Ministre demandant une analyse des enseignements actuels proposés au lycée, présente sur la page : <a href="http://www.education.gouv.fr/cid75495/le-conseil-superieur-des-programmes.html">http://www.education.gouv.fr/cid75495/le-conseil-superieur-des-programmes.html</a>

Madame la Présidente,

Le Président de la République avait annoncé sa volonté de transformer le baccalauréat en le resserrant autour de quatre épreuves terminales et en introduisant une part de contrôle continu. Dans sa Déclaration de politique générale du 4 juillet 2017, le Premier ministre a précisé que la mise en œuvre de ce nouveau baccalauréat interviendrait pour la session 2021. Elle concernera donc les élèves qui entrent en seconde à la rentrée 2019.

C'est dans cette perspective que j'ai présenté en Conseil des ministres, le 14 février dernier, le contenu d'une réforme qui vise à conforter la place, le sens et l'utilité du baccalauréat et qui permettra de mieux préparer nos élèves aux études supérieures. Pour cela, l'organisation du lycée général et technologique, comme les programmes d'enseignement, devront être revus.

Il convient d'engager dès à présent cette révision des programmes d'enseignement, pour que le futur baccalauréat et le lycée de demain puissent donner leur pleine mesure. Ce travail portera sur l'ensemble des disciplines d'enseignement de la voie générale et les programmes des enseignements généraux de la voie technologique du lycée. Les enseignements technologiques ont été récemment rénovés et pourront faire l'objet d'une révision à la lumière d'une évaluation de leur mise en œuvre.

Il s'agit en effet de répondre à la conception et à l'organisation nouvelle de l'examen qui vise à ce que chaque élève prépare sa réussite future en préparant le baccalauréat. Votre travail portera sur les enseignements qui vont constituer le socle de culture commune, humaniste et scientifique, mais aussi sur les enseignements de spécialité et sur les enseignements facultatifs proposés aux lycéens.

Notre ambition est de proposer des programmes qui contribueront à la formation intellectuelle et civique des jeunes générations et leur donneront les clés pour comprendre le monde dans lequel ils vivent. Ces programmes devront assurer la transmission de contenus académiques et disciplinaires solides, ouverts sur l'Europe, pleinement ancrés dans les enjeux mondiaux de notre temps, tout en veillant à stimuler la créativité des élèves ainsi que leur capacité à former des raisonnements rigoureux et à exercer leur esprit critique.

© www.education.gouv.fr Mars 2018

Dans le même temps où vous conduirez l'élaboration de ces nouveaux programmes, vous vous attacherez à définir les épreuves et les modalités de l'évaluation des élèves dans le cadre de la réforme annoncée le 14 février. Vous veillerez, enfin, à ce que ces nouveaux programmes permettent à chaque lycéen de se préparer progressivement et efficacement à l'épreuve orale terminale du baccalauréat.

Pour fixer le cadre de votre réflexion, je vous demande de produire pour la mi-avril une note qui posera les premiers jalons du travail à venir. Cette note formulera des propositions concernant les ajustements éventuels à apporter aux programmes de la classe de seconde à la rentrée 2019. De même, vous préciserez si les programmes de la voie technologique, qui ne connaît pas de bouleversement organisationnel, doivent être modifiés pour mieux préparer au nouveau baccalauréat et répondre à l'évolution des savoirs.

Pour l'élaboration de cette note, vous pourrez vous appuyer sur les avis formulés par les différents partenaires dans le cadre des travaux préparatoires de la réforme. Vous pourrez aussi solliciter l'expertise disciplinaire de l'inspection générale de l'éducation nationale. En outre, vous prendrez pleinement en compte, dans les domaines concernés, les recommandations des missions menées pour le renouveau de certaines disciplines, les mathématiques et les langues et cultures de l'antiquité. Dans le même esprit, vous vous appuierez sur les réflexions des missions qui seront lancées sur l'enseignement des langues vivantes tout au long de la scolarité et sur l'enseignement du numérique et de l'informatique. Enfin, vous veillerez à solliciter les meilleurs experts pour le cadrage conceptuel des nouveaux enseignements du lycée et pour le pilotage des groupes de travail.

J'attends le retour de votre analyse le 13 avril 2018.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes respectueux hommages.

Jean-Michel Blanquer